Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-61-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

N°61.2026

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Président)

Objet de la délibération :

Personnel

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, a rappelé aux membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) que l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Président a exposé qu'il était nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel non permanent à temps complet assurant les missions de « Coordinateur.rice des élections professionnelles – Directeur.rice suppléant.e du Pôle Conseil et Accompagnement statutaire » au sein du Pôle Conseil et Accompagnement Statutaire permettant notamment un appui de la direction générale sur l'organisation des élections professionnelles du 10 décembre 2026 et une suppléance de la Directrice.

Les missions à effectuer seront notamment les suivantes :

1. Assurer la préparation, l'organisation, la sécurisation et le suivi des opérations électorales professionnelles 2026, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-61-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

2. Assurer le fonctionnement des services relevant du pôle « conseil et accompagnement statutaire » *(gestion des carrières, instances consultatives, gestion des contractuels)*
3. Suivre, mettre en œuvre et suivre la veille juridique en matière de statut de la Fonction Publique Territoriale
4. En suppléance, coordonner et encadrer l'activité des services du pôle.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver l**a création de l'emploi suivant, à compter du 1er octobre 2026 :
 un emploi non permanent pour accroissement saisonnier à temps complet afin d'assurer les missions de « Coordinateur.rice des élections professionnelles – Directeur.rice suppléant.e du Pôle Conseil et Accompagnement statutaire » affecté au Pôle conseil et accompagnement statutaire au grade d'attaché

- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2026

- **d'inscrire** les crédits au budget de l'établissement affecté au chapitre 012

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Le Président,

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 24-09-2026
Exécutoire le : 24-09-2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED